

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDLTE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, de la susdlte municipalité, qu'il y aura session régulière du conseil municipal le 5 novembre 2018 à 19 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur le paragraphe 1 de l'article 4.2.1.1 du règlement de lotissement no 365-2004 qui indique que la superficie minimum d'un terrain pour une construction unifamiliale de type jumelée doit être de 300m² ainsi que la largeur minimum doit être de 14m afin de permettre la subdivision du terrain.

Identification du site concerné :

Propriété de Mme Cécile Emond située au 674, rue Martin à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot no 4 684 382 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce dix-septième jour du mois d'octobre deux mille DIX-HUIT.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 17 octobre entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^{ème} jour d'octobre 2018.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim